



# Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305

Courriel : [st-eloi@st-eloi.qc.ca](mailto:st-eloi@st-eloi.qc.ca)

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

## Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

## PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale

Martine April, secrétaire-trésorière adjointe

Denis Filion, employé municipal (saisonnier)

Alexandre Desjardins, inspecteur en bâtiment et en environnement

Adresse courriel : [alexandre.desjardins@mrcdesbasques.com](mailto:alexandre.desjardins@mrcdesbasques.com)

Valérie Brillant-Blais, inspecteur en bâtiment et en environnement

Adresse courriel: [valerie.brillant-blais@mrcdesbasques.com](mailto:valerie.brillant-blais@mrcdesbasques.com)

## CONSEIL MUNICIPAL

M. Mario St-Louis, maire

M. Roger Lavoie, conseiller #1

M. Jonathan Rioux, conseiller #2

M. Éric Veilleux, conseiller #3

M. Jocelyn Côté, conseiller #4

M. Samuel Sirois, conseiller #5

Mme Gisèle Saindon, conseillère #6, pro-maire



Date de la prochaine séance du conseil municipal

Lundi le 6 juin 2022 à 19 H 30

Rapport Municipal

Mai 2022

## **ACCEPTATION SOUMISSION / PIIRL ROUTE DE LA STATION ET CHEMIN DES TROIS-ROCHES / PAVAGE ET TRAVAUX DIVERS**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi a demandé des soumissions publiques sur le site Seo pour des travaux de réfection sur le réseau routier municipal;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi a ouvert les soumissions le 27 avril 2022 à 11h00 au bureau municipal devant Monsieur le maire Mario St-Louis, Madame la conseillère Gisèle Saindon et Madame la Directrice générale Annie Roussel;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi a reçu une (1) soumission;

ATTENDU QUE les soumissions ont été vérifiées par notre ingénieur afin de valider la conformité;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le 11 novembre 2021 la confirmation d'une aide financière maximale du MTQ afin de pouvoir accorder le contrat;

ATTENDU QUE le soumissionnaire et le prix sont les suivants :

### **CONSTRUCTION B.M.L. DIVISION DE SINTRA INC.**

PRIX : 658 344.50\$ plus taxes

ATTENDU QUE Construction B.M.L. Division de Sintra inc. est le plus bas soumissionnaire conforme au devis de la municipalité dans le présent appel d'offre;

POUR CES MOTIFS, la municipalité de Saint-Éloi accorde à Construction B.M.L. Division de Sintra inc. le contrat des travaux de réfection sur le réseau routier municipal pour le montant de 658 344.50\$ plus taxes et ceci conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt #277 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. De plus, Monsieur le maire et Madame la Directrice générale sont autorisés à signer tout document avec Construction B.M.L. Division de Sintra inc. concernant ce mandat. Notons que seuls les honoraires engagés seront payés selon les activités réalisées. Les travaux seront financés en partie par la subvention du programme d'aide à la voirie locale Volet Redressement et le surplus accumulé.

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT #277 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA ROUTE DE LA STATION ET SUR LE CHEMIN DES TROIS-ROCHES ET UN EMPRUNT DE \$896 970**

La municipalité de Saint-Éloi a adopté le règlement #277 tel que décrit ci-dessus. Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le trouver sur le site internet de la municipalité.

## **RÉSOLUTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT TEMPORAIRE PROJET ÉGOUT**

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi :

- Autorise un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins des Basques d'une somme n'excédant pas 7 048 123\$ ;
- Autorise Monsieur Mario St-Louis, maire et Madame Annie Roussel, directrice générale à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.
- Demande que les déboursés soient fait par tranche de 1 000 000\$ sur demande de la Directrice générale.

## **RÉSOLUTION RAPIÉCAGE DE PAVAGE**

**ATTENDU QU'**il devient nécessaire de faire la réparation de la chaussée en asphalte chaude sur le rang 2 Ouest, sur le Rang 3 Est et sur le Rang 3 Ouest;

**ATTENDU QU'** il y a un manque de main d'œuvre pour faire de l'asphalte chaude sur nos chemins municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité veut demander des prix à des entreprises de pavage pour effectuer les travaux;

**POUR CES MOTIFS**, la municipalité de Saint-Éloi mandate la Directrice générale à demander des prix à des entreprises de pavages pour réparer la chaussée avec de l'asphalte chaude dans les Rang 2 Ouest, Rang 3 Est et Rang 3 Ouest.

## **RÉSOLUTION PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA)**

Une résolution a été adoptée afin que :

- le conseil municipal de Saint-Éloi autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure subventionnée;
- la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

## **BUREAU MUNICIPAL**

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé lundi le 23 mai 2022 pour la Journée Nationale des Patriotes.

## **CHANGEMENT SÉANCE DU CONSEIL**

Une résolution a été adoptée afin que les membres du conseil modifient les séances des mois de juillet, septembre, octobre 2022 sur le calendrier adopté en novembre 2021 relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui débutent à 19h30 :

lundi le 4 juillet 2022 soit remplacé par mercredi le 6 juillet 2022

mardi le 6 septembre 2022 soit remplacé par mercredi le 7 septembre 2022

lundi le 10 octobre 2022 soit remplacé par mercredi le 5 octobre 2022

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

## **MISE À JOUR DU COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE MUNICIPAL**

La Municipalité de Saint-Éloi procède à une mise à jour du comité de sécurité civile municipal. Qu'il soit nommé Monsieur Éric Bérubé, chef pompier de la Ville de Rivière-du-Loup au poste de Directeur incendie et de nommer Madame Josée Parent comme Coordinatrice adjointe.

## **MISE À JOUR DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE**

La Municipalité de Saint-Éloi procède à une mise à jour de l'organisation municipale de la sécurité civile. Qu'il soit nommé Monsieur Éric Bérubé, chef pompier de la Ville de Rivière-du-Loup à la sécurité incendie et à la sécurité des personnes et de nommer Madame Josée Parent comme coordinatrice adjointe.

## **RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

La Municipalité de Saint-Éloi nomme sur le comité consultatif d'urbanisme les personnes suivantes au siège :

#1 : Monsieur Régent Fillion

#3 : Monsieur Marcel Dumas

#5 : Monsieur Éric Veilleux

et ceci pour un mandat de deux ans. De plus, les sièges pairs sont toujours en fonction et ceci en regard de la résolution #2021-05-63.

## **PENSÉES**

-Je ne perds jamais. Soit je gagne, soit j'apprends. (Nelson Mandela)

-L'art de vivre consiste en un subtil mélange entre lâcher-prise et tenir bon. (Henri Lewis)

## **SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC 2022**

La Municipalité de Saint-Éloi débourse un montant de \$13755 au plus tard le 30 juin 2022 et un autre montant de \$13754 au plus tard le 31 octobre 2022 pour la contribution pour les services de la Sûreté du Québec pour la période du 1<sup>e</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, pour un montant total de \$27 509.

## **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT / BUDGET SUPPLÉMENTAIRE**

Attendu que la MRC des Basques a envoyé à la municipalité le bilan des heures faites par notre inspecteur en bâtiment et en environnement pour les trois premiers mois de l'année;

Attendu que les heures budgétées sont rendus à 91% utilisé;

Attendu que la MRC nous offre la possibilité d'augmenter nos heures;

Pour ces motifs, la municipalité de Saint-Éloi demande à la MRC des Basques d'ajouter un 20hrs supplémentaire à notre entente pour l'année 2022.

## **COMMANDITAIRE / TOURNOI DE BALLE DONNÉE ALEX BELZILE**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 200\$ comme commanditaire pour la quatrième édition du tournoi de balle donnée Alex Belzile qui se tiendra à Saint-Éloi les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juillet 2022.

## **ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi autorise Monsieur Mario St-Louis, maire et Madame Annie Roussel, Directrice générale à signer l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération.

## **CHEMIN D'HIVER**

Reçu le 27 avril 2022 une lettre de l'entrepreneur des chemins d'hiver nous informant qu'il ne renouvelait pas son contrat pour les 2 années supplémentaires au coût de l'indexation. Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi accepte la lettre de Monsieur Steven Gagnon Desjardins, président des Entreprises S. Desjardins inc.

## **SOUSSION CHEMIN D'HIVER**

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi doit entretenir ses chemins pour l'hiver 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025;

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi doit faire des soumissions publiques dans un journal et doit être aussi publiée dans un système électronique d'appel d'offres accessible aux entrepreneurs et fournisseurs;

À ces causes, la Municipalité de Saint-Éloi accepte le devis présenté pour l'entretien des chemins en hiver pour une période de trois ans, à compter de la première neige 2022 jusqu'à la dernière neige 2025. Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles sur le site seao et dans le journal info-dimanche.

La Municipalité de Saint-Éloi se réserve une période de 90 jours pour étudier les soumissions.

Les soumissions devront parvenir au bureau de la municipalité au plus tard le 6 juin 2022 pour être ouvertes publiquement le même jour à 15h00 au même endroit.

Elles devront être faites sous enveloppes cachetées portant la mention « Entretien des chemins en hiver ». La Municipalité de Saint-Éloi ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions.

## **RAPPEL / OBLIGATION À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> MAI 2022 À DÉPOSER EN BORDURE DE LA RUE UN SEUL BAC À DÉCHETS PAR NUMÉRO CIVIQUE**

Nous désirons rappeler aux propriétaires de résidences permanentes et saisonnières des Basques qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022, un seul bac à déchets par numéro civique sera collecté.

Certaines règles s'appliquent quant au nombre de bacs permis.

Le propriétaire d'une résidence permanente qui désire obtenir une dérogation pour l'utilisation d'un deuxième bac doit participer aux collectes des matières organiques et des matières récupérables. Une dérogation pourrait être accordée pour une raison spécifique. Toutefois, nous désirons préciser que la MRC pourrait demander à la municipalité de taxer si jamais il y a un ticket modérateur ou des frais supplémentaires.

## **CAQ**

Une résolution a été adoptée afin que le conseil municipal de Saint-Éloi autorise Monsieur Mario St-Louis, maire, à représenter la municipalité le 29 juin 2022 à l'événement de financement de la CAQ au coût de 100\$.

## **FAUCHAGE LE LONG DES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ**

Considérant que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé à Monsieur André D'Auteuil de faire une offre pour le fauchage le long des routes de la municipalité pour l'année 2022 et ne pas inclure la partie de la Route de la Station du village vers la Route 132.

Considérant que la municipalité demande à Monsieur D'Auteuil de passer deux coups de faucheuse le long des chemins asphaltés et un coup de faucheuse le long des chemins de terre.

Considérant que la municipalité demande au soumissionnaire de fixer un prix forfaitaire pour l'ensemble du travail.

Considérant que la municipalité demande qu'au bout du rang 3 Est, à partir de la Route des Lévesques allant jusqu'au bout du rang 3 Est, de passer seulement un coup de faucheuse;

Considérant que le prix du diesel a monté en flèche depuis le début du printemps;

Considérant que les membres du conseil ont pris son offre en considération;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi engage M. André D'Auteuil pour effectuer le fauchage des chemins municipaux durant les semaines du 1er au 15 juillet 2022 au coût de 1700\$ plus taxes. De plus, pour cette année seulement, si le diesel baisse au prix qu'il était au début de l'hiver, le contrat sera ajusté à la baisse toujours en tenant compte de la proportion du coût du diesel en vigueur.

## **CONNEXION AU RÉSEAU**

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi doit nommer une personne pour vérifier les connexions des tuyaux sanitaires et pluviaux des contribuables lorsque ceux-ci se connecteront au réseau;

Attendu que cette personne doit avoir des connaissances dans le domaine de la plomberie;

Attendu que Monsieur Roger Lavoie, conseiller municipal et ancien plombier de formation, offre ses services gratuitement afin d'aider la municipalité dans ce dossier;

Pour ces motifs, la municipalité de Saint-Éloi accepte l'offre de Monsieur Lavoie. De plus, la municipalité paiera à Monsieur Lavoie ses frais de déplacement. Ces coordonnées seront communiquées ultérieurement afin que la population puisse prendre arrangement avec lui directement.

## **LA MAISON DESJARDINS DE SOINS PALLIATIFS DU KRTB A BESOIN DE VOUS!**

Vous avez quelques heures à donner, par semaine ou par mois, pour vous impliquer :

- \* Aux soins des personnes en fin de vie
- \* À l'accueil des visiteurs
- \* À la préparation et au service des repas
- \* À l'entretien intérieur ou extérieur
- \*

### **La Maison Desjardins a besoin de vous!**

Pour connaître la sérénité de cette Maison, l'épanouissement personnel et les bienfaits du partage, contactez-nous sans tarder :

### **Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB**

**44, rue de Chauffailles à Rivière-du-Loup, Téléphone : 418-860-0240**

## **C'EST LA PÉRIODE DE RENOUELEMENT DU SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI ! AVEZ-VOUS PRODUIT VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS ?**

Chaque année, un grand nombre de prestataires recevant le Supplément de revenu garanti (SRG) voient leur prestation interrompue en juillet, car ils n'ont pas produit leur déclaration de revenus. Afin d'éviter cette situation, nous invitons les clients à produire leur déclaration de revenus par voie électronique auprès de l'Agence du revenu du Canada **avant le 30 avril 2022** ou à remplir un [formulaire](#) du SRG (ISP3026) disponible sur le site Internet de Service Canada. Si un client est admissible, mais qu'il ne reçoit aucune prestation, il peut aussi soumettre une demande en ligne à partir de son compte Mon Dossier Service Canada.

### **Pour obtenir de l'information ou de l'aide, les clients et leur famille peuvent contacter Service Canada de différentes façons :**

- ✓ En ligne, sur le site Internet de [Service Canada](#);
- ✓ Par téléphone, au numéro sans frais 1-800-277-9915;
- ✓ En personne, dans un Centre Service Canada (CSC). **\*\*En raison de la COVID-19, les clients doivent cependant prendre rendez-vous via [eServiceCanada](#) avant de se présenter à un CSC;**
- ✓ Par la poste, au [bureau de Service Canada](#) le plus près.

Qu'est-ce que le SRG? Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation mensuelle non imposable dont le calcul est basé sur le revenu. Elle est versée aux résidents du Canada qui reçoivent la Sécurité de la vieillesse (SV) et qui ont un faible revenu. Les prestations du SRG sont renouvelées automatiquement chaque année, en juillet, à condition que le client remplisse une déclaration de revenus au plus tard le 30 avril.





# Les temps changent

... PAS QUE LE CLIMAT !

## **Le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)**

- En ce moment, il se passe quelque chose d'important pour la région et pour la protection de l'environnement : les MRC sont en train de planifier la gestion de nos déchets pour les 7 prochaines années !

### LE PGMR EST EN PLEINE RÉVISION

- dans les MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup et Les Basques

### POUR CHACUNE DES MUNICIPALITÉS, LE PLAN :

- décrit les facteurs qui ont un impact sur les déchets produits et leur tri.
- décrit tous les services et infrastructures du territoire, et les activités de sensibilisation.
- quantifie TOUTES les matières résiduelles générées (déchets à éliminer, matières à recycler, matières organiques, incluant les boues issues de nos eaux usées résidentielles, déchets dangereux, résidus de construction).
- propose des orientations, des objectifs régionaux, et un plan d'action.

**Des questions ?** 1 888 856-5552 option 1

[co-eco.org/](http://co-eco.org/) | [info@co-eco.org](mailto:info@co-eco.org) | [facebook.com/coecobs/](https://facebook.com/coecobs/)

## **DANS LES BASQUES, ON EST PRÊT À RÉDUIRE NOS DÉCHETS**

Les citoyens, organismes et commerçants de la MRC Les Basques sont invités à participer aux activités de consultation publique du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029. À vous la parole, démarche de consultation citoyenne : mai et juin 2022.

Ces activités permettront de prendre en compte l'avis des participants dans la révision du PGMR afin que les objectifs et le plan d'action répondent aux aspirations des citoyens en réduction des déchets et à la réalité du territoire.

Un sondage sera mis en ligne du 16 mai au 16 juin.

Une publication Facebook, ainsi qu'une page événement pour les consultations seront bientôt accessibles.

## **ABAT-POUSSIÈRE**

La Directrice générale informe les membres du conseil de l'appel d'offre fait par l'UMQ concernant le regroupement d'achat pour l'abat-poussière. Le prix est de 642.30\$/t. Voir résolution 2021-11-165 pour l'adjudication du contrat.

## **L'ÉCO-BULLETIN**

### **BAC BRUN ET MÉNAGE DU TERRAIN**



Au printemps, 2 erreurs de tri reviennent trop souvent !

- Les arbustes ainsi que les branches d'arbres et les tas de brindilles ne vont PAS au bac brun.
- Les petits (ou gros) tas de terre, de gravelle et de gravier ne vont PAS au bac brun. On peut s'en départir en les déposants au bac de déchets.

Quand nous sommes nombreux à faire ces erreurs, nous rendons le travail des employés de l'usine de biométhanisation très difficile. Ayons une pensée pour eux et prenons le temps de réfléchir en triant nos matières.

Prendre le temps de bien trier, c'est mieux pour tout le monde !

### **RÈGLEMENT - PISCINES**

Avec l'arrivée du printemps, nous pensons déjà aux nouvelles piscines qui seront installées au cours des prochains mois. Suite à l'adoption d'un règlement sur la sécurité des piscines résidentielles le 22 juillet 2010 par le gouvernement du Québec, tout propriétaire qui achète une piscine devra mettre en place les dispositions prévues par le nouveau règlement, sans quoi il sera passible d'une infraction en vertu de la loi. Pour plus d'information, s'adresser à la Municipalité au 418-898-2734 ou consulter le site internet : règlement sur la sécurité des piscines résidentielle.

### **DÉFI PISSENLITS**

Abeilles du Faubourg vous invite à participer au défi pissenlits! Le but est de sensibiliser les gens à ne pas tondre leur pelouse durant les mois de mai/juin soit durant la période forte des pissenlits. Étant la première fleur à pousser suite à l'hiver, elle est primordiale à la survie des abeilles et autres insectes pollinisateurs. Vous avez accès sur notre page Facebook à des affichettes que vous pouvez imprimer, colorier et mettre fièrement à la fenêtre de votre maison. Pour de plus amples informations, contactez-nous au [info@abeillesdufaubourg.com](mailto:info@abeillesdufaubourg.com)



### **TAXE MUNICIPALE**

Veuillez prendre note que le deuxième versement de taxe sera dû le lundi 30 mai. Payer par Accès-D, au comptoir de la caisse ou bien par la poste en nous envoyant un chèque. Merci de votre collaboration.

## **LE PRINTEMPS, UNE SAISON CRITIQUE POUR LES FEUX DE CAUSE HUMAINE**

Au printemps, la verdure n'est pas encore présente. La broussaille et les herbes mortes sont hautement inflammables. Il ne suffit que de quelques heures d'ensoleillement et d'un peu de vent pour assécher la broussaille et faire augmenter le danger d'incendie.

### **QUELS SONT LES RISQUES?**

La neige encore présente au sol au printemps ne doit pas vous tromper. Les risques d'incendie sont bien présents à cette période de l'année.

#### **LE VENT**



Le vent est souvent sous-estimé bien qu'il représente le principal facteur de risque au printemps. En plus de participer à l'assèchement des combustibles, il peut entraîner une propagation des flammes sous l'effet des bourrasques. Plusieurs résidents perdent ainsi le contrôle de leur brûlage de nettoyage chaque année. **Aucun feu ne devrait être allumé lorsque les vents sont supérieurs à 20 km/h.**

#### **LE COMBUSTIBLE DE SURFACE**



Au printemps, avant l'apparition de la nouvelle végétation, le combustible au sol est particulièrement sec et inflammable. L'herbe sèche, les feuilles mortes de l'automne précédent et les brindilles peuvent rapidement prendre feu. Il s'agit également de combustibles volatiles qui, en s'envolant, propageront les flammes facilement aux lieux environnants.

#### **L'ENSOLEILLEMENT**



Quelques heures d'ensoleillement suffisent à assécher les combustibles, particulièrement dans les zones dégagées. Ainsi, plusieurs des incendies qui menacent la forêt au printemps prennent naissance en bordure de celle-ci, à la jonction des secteurs résidentiels et forestiers.

## **SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI PAR LE MAMH D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.2 DU PRIMEAU**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi accepte le contenu de l'entente et autorise Monsieur Mario St-Louis, maire et Madame Annie Roussel, directrice générale à signer cette entente pour et au nom de la Paroisse de la Municipalité de Saint-Éloi.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**  
**COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-ÉLOI**

**Lundi 6 juin 2022 à 20h30**  
**Salle Adélard-Godbout**

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Nomination d'un président et d'une secrétaire d'assemblée
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière AGA (24 avril 2019)
5. Bilan financier 2019, 2020 et 2021
6. Élection des administrateurs
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

Le développement et la vitalité de Saint-Éloi vous tiennent à cœur?  
Vous avez envie de vous impliquer pour développer de nouveaux projets?  
Bienvenue à tous!

**RÉCUPÉRATION DES BASQUES**

Le conseil d'administration de Récupération des Basques a pris la décision de cesser la vente de sacs bleus dû aux fortes augmentations qui rendaient la rentabilité inaccessible même en doublant le prix de vente. À noter que les citoyens de la MRC des Basques peuvent utiliser n'importe quel sac de plastique pour leur recyclage peu importe la couleur et la grosseur. La matière à recycler mis dans des boîtes de cartons est aussi acceptée. Merci de votre compréhension !

**LANCEMENT DU LIVRE DE MONSIEUR RAYMOND BEAUREGARD**

Monsieur Raymond Beauregard est un artiste en art populaire depuis déjà 15 ans. Maintenant à la retraite, il écrit ses mémoires et raconte son coin de province, Les Basques ainsi que son village, Saint-Éloi. Dans son livre, il raconte les faits vécus de sa famille avec humour et amour ainsi que de cette belle région qu'est le Bas Saint-Laurent. Certaines de ses œuvres y seront également présentées. Venez rencontrer l'auteur de cet ouvrage **le Samedi 18 juin 2022 de 10h00 à 17h00** à la salle Adélard-Godbout.